



CRITERES DE SELECTION LRBA



CHAMPIONNATS D'EUROPE U18 RIETI (ITA) – 16 AU 19 JUILLET 2020

Critères de sélection à réaliser 1x durant la période entre le 1^{er} avril 2020 et le 6 juillet 2020 inclus.

Hommes	Discipline	Dames
10.67	100m	11.81
21.52	200m	24.16
48.45	400m	55.15
1:51.60	800m	2:08.00
3:53.70	1500m	4:26.80
8:30.90	3000m	9:41.20
6:00.00	2000m steeple	6:52.85
13.85	110mH/100mH	13.62
53.25	400mH	60.70
45:28.37	10.000m/5.000m marche	24:44.90
2m06	Hauteur	1m78
4m84	Perche	3m87
7m19	Longueur	6m13
14m72	Triple	12m60
18m60	Poids	15m80
57m15	Disque	46m05
72m85	Marteau	62m15
69m45	Javelot	52m25
6940	Décathlon/Heptathlon	5330

Remarques générales

Les athlètes nés en 2003 et 2004 rentrent en ligne de compte pour la sélection.

Maximum 2 athlètes par épreuve. S'il y a plus de 2 athlètes qui réalisent les critères, ce sont les 2 meilleurs qui seront sélectionnés.

Les performances réalisées dans les épreuves mixtes ne sont pas acceptées.

Critères généraux communs à toutes sélections

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de WORLD ATHLETICS peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.

Etat de forme

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.